



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Plénière 1 - Défense, sécurité et paix : pour une approche intégrée

Contexte

Les menaces auxquelles font face le continent – conflits armés, crises humanitaires, extrémisme violent et criminalité transfrontalière – se combinent et se multiplient. Elles sont par ailleurs aggravées, notamment par les difficultés économiques et le dérèglement environnemental.

Ce phénomène oblige les Etats africains et leurs partenaires à adapter leur réponse sécuritaire dans le cadre d'une approche intégrée, fondée sur une coopération et une subsidiarité accrue entre les niveaux national, régional, continental et international.

Dans ce cadre, les Forces de Défense et de Sécurité des Etats doivent être prises en compte dans leur ensemble (armées, police, gendarmerie, douanes). Les freins à l'opérationnalisation de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA), proposée par l'Union Africaine (UA) et basée sur l'intégration sécuritaire des communautés économiques régionales (CER), doivent être analysés pour être levés. Les mécanismes effectifs de coopération entre les CER, l'UA et l'ONU doivent aussi être consolidés.

Objectif général

Favoriser une intégration des stratégies des différentes organisations actives dans le domaine de la paix et la sécurité en Afrique : ONU, UE, UA, Communautés économiques régionales (CER) et autres initiatives multilatérales.

Points de discussions :

1. Quels peuvent être les approches, les outils et les moyens à mobiliser pour une intégration plus aboutie en matière de défense et de sécurité?
2. Comment accompagner les projets de renforcement de l'UA ?
3. Comment concilier l'approche institutionnelle avec les nouvelles initiatives ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 1 - Maintien de la paix : comment améliorer les dispositifs ONU/UE/UA/CER ?

Contexte

L'année 2017 est marquée par plusieurs initiatives nouvelles, susceptibles de faire évoluer de manière significative le maintien de la paix afin de mieux l'adapter au nouveau contexte international et aux nouvelles menaces, en particulier le terrorisme.

Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a affirmé sa volonté de lancer une réforme stratégique des opérations de maintien de la paix (OMP) en s'appuyant sur une analyse de leurs mandats, de leurs ressources et de leurs partenariats avec les gouvernements et les autres acteurs internationaux. Depuis le rapport Brahimi en 2000 jusqu'à celui du Groupe indépendant de haut niveau en 2015, les Nations unies se sont engagées dans un long processus de réforme du maintien de la paix, qui, à ce stade, peine à produire des résultats satisfaisants.

L'Afrique est au cœur de cette thématique : sur les quinze OMP de l'ONU, huit sont sur le continent. Dotées d'un budget de huit milliards de dollars pour l'exercice 2016-2017, l'ensemble des OMP mobilisent 44 000 militaires et policiers africains.

Afin de fournir des ressources humaines de qualité, les États africains ont souvent besoin de soutien financier et technique, notamment de l'ONU et de l'Union européenne. Malgré les pressions de la nouvelle administration américaine pour réduire sa contribution financière aux OMP dans le cadre des Nations unies, il est nécessaire d'assurer un financement régulier et durable pour la consolidation de la paix en Afrique.

L'Union africaine est l'organisation régionale avec laquelle les Nations unies ont la coopération la plus avancée en matière de paix et de sécurité. Dans le cadre du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'UA contribue au maintien de la paix, soit en complémentarité avec l'ONU (transition MISCA-MINUSCA en RCA), soit directement (AMISOM en Somalie) soit enfin en soutien d'initiatives multinationales (Force multinationale mixte contre Boko Haram).

Dans son rapport sur la réforme de l'Union africaine, adopté au sommet de Kigali de juillet 2016, le Président rwandais Paul Kagamé insiste sur l'urgence de réduire la dépendance financière de l'organisation continentale vis-à-vis des bailleurs extérieurs et sur la nécessité d'améliorer les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER). En effet, ces dernières prennent de plus en plus leur responsabilité en matière de maintien et de consolidation de la paix, que cela se traduise par des opérations (ECOMIB, MISMA, MICEGA pour la CEDEAO, MICOPAX pour la CEEAC) ou par un rôle politique de médiation.

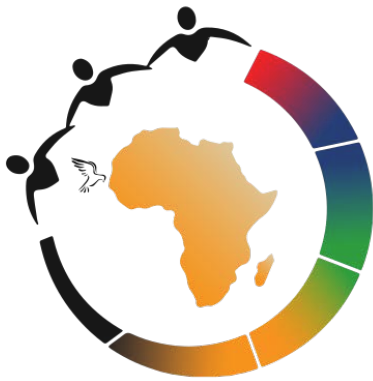
L'Union européenne (UE) accompagne cette montée en puissance de l'UA et des CER dans le maintien de la paix en finançant des opérations sous commandement africain à hauteur de deux milliards d'euros depuis 2004 via sa Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique (FAP).

Objectif général

Faire émerger des solutions pour assurer la cohérence et la complémentarité des dispositifs de maintien de la paix de l'ONU, de l'UA, de l'UE et des CER dans le règlement des conflits en Afrique. Ces solutions doivent aussi porter sur la consolidation du modèle économique du développement capacitaire permis par la participation aux OMP de l'ONU, pour en tirer parti dans un cadre d'emploi africain.

Points de discussions :

1. Comment construire un nouveau partenariat global pour la paix et la sécurité en Afrique basé sur une vision commune des principaux acteurs ?
2. Comment organiser une répartition équilibrée et adaptée des responsabilités dans les engagements qui prennent en considération le respect de la charte des Nations unies, la nécessaire appropriation africaine et les nouvelles formes de réponse régionale ?
3. Quelles solutions innovantes pour le financement des opérations de paix en Afrique ?
4. Comment renforcer la durabilité des processus de paix et mieux concevoir les stratégies de sortie des opérations de paix en Afrique ?
5. Comment améliorer les règles de subsidiarité entre les Nations unies, l'Union africaine et les CER pour plus d'efficacité et de meilleures relations avec les nations hôtes ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 2 - Quelles évolutions pour les instruments de l'UE pour la sécurité en Afrique ?

Contexte

Le cinquième Sommet Afrique – UE, prévu à Abidjan les 29 et 30 novembre 2017, ambitionne de donner « un nouvel élan » au partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Afrique établi depuis 2007.

Face aux nouvelles problématiques sécuritaires auxquelles l'Afrique est confrontée, l'Union européenne et l'Union africaine se sont fixées comme objectif de « remodeler et d'approfondir ce partenariat ». Ce partenariat est tout aussi stratégique pour l'Afrique que pour l'Europe, dans la mesure où les menaces sont communes et ont un impact sur la sécurité des deux continents.

L'Union européenne soutient la sécurité en Afrique depuis les accords de Maastricht signés en 1992 via :

- 19 missions et opérations civiles et militaires déployées (dont cinq en cours) ;
- un financement de plus de 2 milliards d'euros depuis 2004 à travers la facilité africaine de paix ;
- l'accroissement des programmes d'assistance pour la lutte contre le terrorisme et la radicalisation ;
- un appui substantiel à la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et sécurité ;
- le renforcement du soutien aux stratégies régionales ;
- un programme d'accompagnement des réformes des systèmes de sécurité.

Une telle démarche a pour principaux objectifs de renforcer le partenariat sécuritaire stratégique de l'UA et de l'UE, mais aussi d'améliorer la capacité d'intervention à travers un soutien financier et technique de l'UE.

Rationnalisées, renforcées et mieux adaptées aux nouvelles réalités de l'agenda 2063, de la feuille de route 2016-2020 de l'APSA, mais aussi des rapports Kagamé et Kaberuka, les nouvelles approches de l'Union européenne visent le renforcement des capacités africaines en matière de défense et de sécurité.

Objectif général

Identifier les évolutions nécessaires des instruments financiers, techniques et opérationnels de l'UE au profit du renforcement capacitaire de l'UA et des organisations régionales, en tirant les leçons des défis rencontrés tant dans la mise en œuvre des missions et opérations européennes que du financement des opérations africaines.

Points de discussions :

1. Quelles réponses de l'UE aux besoins de formation et d'équipement des forces de Défense et de sécurité africaines ?
2. Quel appui de l'UE au profit des organisations régionales et des nouvelles initiatives transfrontalières ?
3. Quelle réflexion sur la mise en place d'un nouvel instrument paix et sécurité de l'UE après 2020 ?
4. Comment améliorer la coordination de l'appui des institutions européennes et des Etats membres ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 3 - Cybersécurité et gouvernance de l'information et de l'espace numérique

Contexte

Les plans d'investissements massifs des Etats dans le numérique (infrastructures, e-administration) et l'explosion de nouveaux usages rendue possible grâce à l'internet mobile offrent au continent africain des perspectives de développement inégalées. Cependant, cette hyperconnexion mal maîtrisée ouvre la voie à des vulnérabilités nouvelles et des menaces en constante évolution. La maîtrise de l'espace numérique par la mise en place de politiques de cybersécurité devient donc désormais une composante indispensable des stratégies de sécurité des Etats.

Ciblant jusqu'alors les économies des pays du Nord, la cybercriminalité en Afrique se structure et s'attaque désormais directement aux économies locales avec des conséquences financières majeures. Les groupes cybercriminels bénéficient d'une main d'œuvre compétente, formée par les Etats mais souffrant du manque de débouchés offerts sur le marché du travail. De plus, la prolifération d'outils offensifs librement accessibles sur Internet et le *darknet* accélèrent la réalisation des cyberattaques de plus en plus complexes techniquement.

Suivant l'évolution des sociétés civiles, le numérique est également devenu un outil de travail et de communication des groupes terroristes pour la propagande, le recrutement et le financement. Conscientes de cette situation, les organisations extrémistes violentes (OEV) et terroristes ont transformé le cyberspace en champ de bataille et les technologies de l'information et de la communication (TIC) en arme.

Dans un contexte tendu de lutte antiterroriste, le contrôle des contenus digitaux, la détection de signaux faibles de radicalisation sur les réseaux sociaux, le

croisement des données et des identités en ligne ou la traçabilité des transactions financières dématérialisées sont autant de défis pour les services de sécurité.

Malgré la multiplication des initiatives nationales de lutte contre la cybercriminalité en Afrique, la gouvernance de la cybersécurité reste trop souvent défaillante sur le continent et éclatée entre les agences nationales en charge du numérique, les autorités de régulation des télécommunications ou les commissions nationales de protection des données personnelles. La création de « *Community Emergency Response Teams* » (CERT) nationaux, les équipes chargées de la réponse d'urgence, a constitué le premier pas vers des capacités opérationnelles de cybersécurité, mais tarde à se concrétiser.

La Convention de Budapest, élaborée par le Conseil de l'Europe et à laquelle plusieurs pays africains ont souscrit, permet d'harmoniser les réponses juridiques aux cyberattaques, d'améliorer les techniques d'enquête et de promouvoir la coopération entre pays. Cependant, elle est inopérante du fait de la lenteur notée de son incorporation dans les différents corpus nationaux africains.

L'Union africaine a également adopté en 2014, une convention sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, dite convention de Malabo. Ce texte qui prévoit la sensibilisation des populations et la formation des acteurs est sans application effective.

Objectif général

Proposer des solutions intégrées pouvant favoriser l'amélioration de la cybersécurité et la gouvernance de l'espace numérique.

Points de discussions :

1. Quelles solutions intégrées pour améliorer la coopération sous-régionale et régionale en matière de lutte contre la cybercriminalité ?
2. Quels mécanismes de financement et de renforcement des capacités ?
3. Comment renforcer la prise en charge de la cybersécurité par les Etats et les entreprises en Afrique ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Conférence 1 - Appui et financement des programmes de RSS en Afrique

Contexte

La réforme du secteur de la sécurité (RSS) implique une approche multidimensionnelle qui passe par le renforcement des institutions et de l'Etat de droit. Ces processus associent donc une pluralité d'acteurs institutionnels et privés, civils et militaires, nationaux et internationaux. Suite à plusieurs rapports du Secrétaire général, les Nations unies, par la résolution 2151 de 2014, confirment que la RSS est « *un point-clé de la consolidation de la paix* ». La Commission de l'Union africaine a adopté un cadre d'orientation sur la Réforme du secteur de la sécurité en 2013. L'Union européenne, qui contribue au renforcement des capacités nationales africaines via six missions civiles et militaires de formation et de réforme des secteurs de la sécurité (EUTM et EUCAP), s'inscrit dans cette dynamique de réforme et recadre ses stratégies et ses instruments, projets qui seront à l'ordre du jour du sommet UE-Afrique à Abidjan les 29 et 30 novembre prochains.

En Afrique, la mise en place de ces réformes se heurte à plusieurs difficultés liées à la faible prise en compte des contextes spécifiques nationaux, aux problèmes de coordination entre les multiples acteurs impliqués et à la question essentielle du financement.

La RSS est un processus long et l'appropriation de la réforme par l'Etat et les acteurs nationaux concernés est indispensable à sa réussite. La définition des stratégies d'une RSS doit nécessairement prendre la mesure de la situation des Etats et leurs capacités réelles, mais également leurs spécificités culturelles et leur conception de la sécurité.

En outre, les financements, condition de leur durabilité, sont un enjeu décisif dans la réussite des RSS. Enfin, les différents bailleurs et partenaires internationaux doivent mieux surmonter les difficultés de la planification et de la coordination des actions à entreprendre, auxquelles doivent être associés les acteurs nationaux.

Objectif général

Contribuer à améliorer les processus de RSS en Afrique, en repensant leur concept et leur mise en œuvre comme élément constitutif d'une sortie de crise et d'un processus de consolidation de la paix, en favorisant leur appropriation nationale via le renforcement du pilier gouvernance et en assurant la soutenabilité et la régularité de leur financement.

Points de discussions :

1. Comment associer plus étroitement les pays bénéficiaires de la RSS à sa définition ?
2. Comment éliminer les facteurs de blocage dans le processus de RSS ?
3. Quel pourrait être l'accompagnement des Etats dans la mise en œuvre de la RSS ?
4. Comment concilier les stratégies des différents acteurs internationaux intervenant dans la RSS ?
5. Quelle approche intégrée pour une RSS plus efficace ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Plénière 2 - Terrorisme : Nécessité de réponses intégrées

Contexte

Depuis deux décennies, l'Afrique comme le reste du monde est confrontée à la menace de l'extrémisme violent, caractérisé par la radicalité de sa doctrine et de ses modes d'action, sa durabilité dans le temps et sa dispersion territoriale, ainsi que par son activisme sur Internet. Les groupes extrémistes violents, ou groupes armés terroristes, sévissant pour la plupart au Sahel, dans le Bassin du lac Tchad et dans la Corne de l'Afrique, en sont la manifestation.

Face à cette menace, la réponse sécuritaire devrait se faire par une approche intégrée passant par une coopération entre les échelons nationaux, régionaux et internationaux.

La lutte contre les groupes terroristes ne se limite pas aux Forces de Défense et de Sécurité : elle comprend aussi la cybersécurité, la lutte contre le financement des organisations extrémistes violentes et terroristes, ainsi que la gouvernance de l'information et de l'espace numérique. Elle passe également par la promotion de l'Etat de droit afin de susciter l'adhésion des populations et de consolider la résilience des sociétés dans leur ensemble.

Enfin, parallèlement à la lutte, la prévention contre la radicalisation joue un rôle fondamental. Elle doit associer les structures locales de la société civile, formelles ou informelles (écoles, associations, élus, chefs traditionnels et religieux, etc.).

Objectif général

Favoriser l'émergence de réponses multidimensionnelles et multi-acteurs dans la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Points de discussions :

1. Quelles stratégies intégrées pour lutter contre le financement du terrorisme et de l'extrémisme violent ?
2. Quelles pistes explorer pour mieux intégrer les stratégies nationales, régionales et internationales de lutte contre le terrorisme ?
3. Comment mutualiser les réponses pour une meilleure maîtrise de l'espace numérique dans la lutte contre le terrorisme en Afrique ?
4. Comment construire la résilience face au terrorisme et à l'extrémisme violent ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 4 - Résilience et Etat de droit face au terrorisme et à l'extrémisme violent

Contexte

Dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, le « tout sécuritaire » a montré ses limites même si les attentats et les violations des droits de l'homme par les groupes terroristes (viols, traites d'êtres humains, tortures, enlèvements...) commandent souvent les Etats à y recourir dans l'urgence. Toutefois, les dérives dans la lutte contre le terrorisme sont contre-productives et peuvent favoriser la sympathie et le soutien des populations aux groupes terroristes.

Les lois antiterroristes peuvent également conduire les populations à se défier des autorités, si elles servent de prétexte à la violation des droits et libertés (détentions arbitraires, actes de torture, exécutions sommaires, crimes sexuels, actions sécuritaires violant le droit international...), notamment dans un contexte où les attentes sociales des populations sont croissantes.

Face à de tels constats, la promotion de l'Etat de droit constitue une solution à long terme contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elle permet la construction de la résilience par la contribution de tous les acteurs de la société, en insistant sur l'information, l'éducation et la sensibilisation de la population.

Elle requiert également une réforme du secteur de la sécurité des Etats, afin d'établir un meilleur rapport entre les forces de l'ordre et les populations qu'elles doivent protéger.

Cette option de renforcement de l'Etat de droit est bénéfique à toutes les étapes de la lutte contre le terrorisme, de la prévention au traitement judiciaire, en passant par la neutralisation des groupes. Par ailleurs, cette démarche rend caduc l'un des arguments fondamentaux de la propagande terroriste.

Objectif général

Contribuer au renforcement de l'Etat de droit face au terrorisme et à l'extrémisme violent en Afrique, afin de renforcer la résilience de la société.

Points de discussions :

1. Comment favoriser une approche inclusive et participative (FDS, femmes, jeunes, religieux, société civile et collectivités locales) dans la construction de la résilience ?
2. Comment renforcer la résilience des Etats et des populations dans une approche contre-terroriste par le droit et la protection des libertés ?
3. Comment intégrer les questions relatives à l'Etat de droit dans les stratégies globales de lutte contre le terrorisme des partenaires internationaux ?
4. Comment améliorer la coopération entre les Etats et les organisations internationales et locales œuvrant à la promotion des droits de l'homme, pour renforcer l'Etat de droit ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 5 - Lutte contre le financement du terrorisme

Contexte

L'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 17 décembre 2015, de la résolution 2253 sur la lutte contre le financement des groupes terroristes est un volet stratégique important dans la bataille contre le terrorisme. Elle constitue une réponse aux multiples stratégies de financement des groupes terroristes.

Il convient de noter que si un acte terroriste peut avoir un coût relativement faible, sa préparation nécessite des ressources importantes (maintenir des réseaux et des cellules, recruter, développer la propagande, former et équiper, créer un environnement favorable...). Il offre également la possibilité, souvent exploitée, de sous-traiter ses attentats ou prises d'otages par des criminels beaucoup plus attirés par l'appât du gain que par l'idéologie terroriste. La lutte contre le financement du terrorisme vise donc principalement la structure, l'organisation et le fonctionnement des groupes terroristes.

Si les groupes terroristes tirent une partie de leurs revenus des transferts de fonds, leur implication dans les trafics de drogues (cannabis, cocaïne, psychotropes...) est avérée, par une implication directe ou au minimum par une protection du trafic. Les groupes liés à Al Qaeda, Al Shabaab et Boko Haram figurent parmi les plus riches, et une part notable de leurs ressources provient bien de l'argent de la drogue selon l'ONUDDC (rapport annuel 2017), même si on ne dispose pas, à ce stade, d'informations suffisamment précises sur ces revenus illicites.

De même, l'emprise territoriale d'un groupe armé terroriste lui permet de prélever des « taxes » sur les populations locales et de monnayer une protection auprès des populations transhumantes ou une autorisation de trafics criminels (espèces protégées, drogues, êtres humains ...).

La résolution 2253 s'inscrit dans la complémentarité avec les réponses sécuritaires et a pour objectif de répondre à ces multiples stratégies de financement des groupes terroristes. Elle confirme aussi les décisions prises par l'Union africaine

contre le financement du terrorisme, *via* les paiements de rançons ou les activités criminelles, réaffirmées dans un communiqué du Conseil de paix et de sécurité lors de sa 455^{ème} réunion sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en septembre 2014.

De leur côté, le Groupe d'action financière (GAFI) et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) collaborent afin d'identifier les méthodes des terroristes pour réunir, déplacer et utiliser des fonds. L'échange du renseignement financier au niveau sous-régional est ainsi un axe de lutte important. En parallèle, une harmonisation et un renforcement des cadres juridiques permettrait de rester en adéquation avec les nouvelles tendances transnationales.

Objectif général

Contribuer à l'intégration des approches et stratégies nationales, régionales et internationales actuelles pour plus d'efficacité dans la lutte contre le financement du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique.

Points de discussions :

1. Quelles sont les faiblesses dans les stratégies de lutte contre le financement du terrorisme?
2. Comment combiner renseignement contre-terroriste et renseignement financier, afin de renforcer les capacités des autorités à détecter et mener des investigations concernant les réseaux financiers terroristes ?
3. Quelles formes de collaboration possibles entre les Etats, notamment dans les espaces frontaliers, pour résorber les failles existant dans les stratégies de lutte contre les activités économiques liées au terrorisme ?
4. Comment contrôler les activités économiques dans les zones grises et de repli des groupes armés terroristes?
5. Quelle collaboration entre les organisations spécialisées et les Etats dans la lutte contre le financement du terrorisme ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 6 - Sécurité et sûreté maritime en Afrique : enjeux internationaux

Contexte

Les phénomènes d'insécurité maritime privent les États africains de sources de revenus cruciales pour leur développement et affectent plus globalement la sécurité des Africains. Les échanges commerciaux et les activités économiques telles que la pêche ou l'exploitation *off-shore* d'hydrocarbures sont perturbés par la pêche illégale et la piraterie, tandis que se développent des trafics qui déstabilisent les contextes socio-politiques locaux. La surpêche et les pollutions entraînent de graves crises alimentaires. Les trafics d'armes, d'êtres humains ou de drogues et de médicaments alimentent les réseaux mafieux. Ces enjeux, affectant particulièrement les pays côtiers, ont des conséquences plus ou moins directes sur tout le continent, l'insécurité maritime affectant l'approvisionnement des pays de l'Hinterland.

La Résolution 2039 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée en 2012 encourage les institutions sous-régionales africaines à développer, avec l'ONU et d'autres partenaires, une stratégie pour élaborer ou renforcer leurs législations en matière de lutte contre la piraterie.

Les États côtiers de l'océan Indien et de la mer Rouge ont adopté dès janvier 2009 le Code de conduite de Djibouti visant à renforcer la coopération internationale en matière de répression des actes de piraterie et le secours aux victimes. Lors du Sommet de Yaoundé de juin 2013, les chefs d'États de la CEDEAO et de la CEAAC ont adopté un code de conduite similaire. En outre, pour permettre une meilleure coopération entre les pays du Golfe de Guinée, une architecture de sécurité a été créée avec des centres de commandement ou de coordination aux niveaux national, zonal, régional et interrégional (CIC de Yaoundé). Toutefois, faute de moyens, des lenteurs sont constatées dans la mise en place du code de conduite et dans l'opérationnalisation de l'architecture de Yaoundé.

Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, organisé à Lomé en octobre 2016, a abordé les enjeux de sécurité et de sûreté maritimes en les liants au développement économique et social et aux préoccupations environnementales. Ce sommet a abouti à la signature par 31 Etats sur 52 d'une Charte contraignante, visant à concilier l'exploitation des richesses et la régulation des activités en mer avec les objectifs de développement durable et un environnement sûr. Cette charte doit désormais être ratifiée par 15 pays minimum pour entrer en vigueur.

Une attention particulière peut enfin être portée aux installations portuaires, portes d'entrée sur le continent et sources de richesses, mais aussi de risques. Elles sont le point névralgique de contact entre mer et *hinterland* et génèrent une part importante des ressources étatiques. Elles cristallisent de nombreux enjeux sécuritaires tels que les trafics et les réseaux de migrations clandestines et de traites d'êtres humains. Par ailleurs, elles sont aussi exposées aux menaces terroristes et aux questions de sécurité industrielle.

Objectif général

Favoriser la consolidation de la réponse collective aux défis de la sécurité maritime en Afrique, en particulier concernant l'opérationnalisation des mécanismes de coopérations africains existants (Code de conduite de Djibouti, architecture du processus de Yaoundé, Charte de Lomé), la coordination des partenaires internationaux et les relations avec les acteurs privés.

Points de discussions :

- 1- Comment favoriser le développement et sécuriser le commerce international dans les espaces maritimes africains? ?
- 2- Comment rendre plus efficace la lutte globale contre l'insécurité maritime allant au-delà des seules questions de lutte contre la piraterie ?
- 3- Comment intégrer la dimension environnementale dans le renforcement de la sécurité maritime ?
- 4- Comment mieux associer les partenaires internationaux mais aussi de l'hinterland aux politiques de sécurité maritime des Etats côtiers?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Conférence 2 - Continuum défense et sécurité : pour une approche intégrée

Contexte

Si auparavant, l'articulation entre la défense et la sécurité revêtait un caractère exceptionnel (état d'urgence ou missions particulières), le *continuum* défense et sécurité s'est désormais imposé comme une évidence. En effet, le caractère hybride des menaces actuelles (terrorisme, piraterie, criminalité et trafics à grande échelle) implique une réponse globale permettant d'assurer non seulement la défense de l'intégrité du territoire et des institutions étatiques, mais également la protection des populations et des ressources nationales.

La gestion de ces phénomènes appelle la construction par les Etats d'une véritable coordination et articulation entre leurs différentes Forces de Défense et de Sécurité (renseignement, Forces armées, gendarmerie, police). Cela passe par l'accroissement de l'interopérabilité de leurs moyens, de leurs acteurs et de leurs procédures. Toutefois, cette approche ne doit pas entrer en contradiction avec les cultures professionnelles différentes et les référentiels juridiques spécifiques.

Le concept de *continuum* défense et sécurité peut s'étendre également à la justice, à la sécurité civile, au secteur privé et aux populations, qui ont un rôle à jouer dans le traitement des menaces.

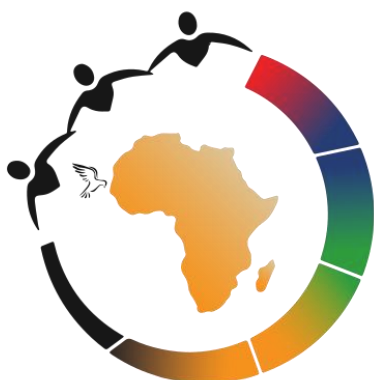
Au-delà du niveau national, le *continuum* défense et sécurité doit inspirer la coopération internationale pour lutter plus efficacement contre les menaces transnationales. Cette conférence ambitionne de regrouper différents acteurs de la Défense et de la Sécurité en vue de poursuivre la réflexion et le partage d'expérience sur le *continuum* défense et sécurité, pour la promotion d'une approche intégrée aux niveaux régional et continental.

Objectif général

Contribuer au renforcement de la synergie et de la coopération entre tous les acteurs de la Défense et de la Sécurité, pour une approche intégrée.

Points de discussions :

1. Quels sont les enjeux et défis liés au continuum Défense – Sécurité en Afrique ?
2. Comment le continuum peut-il inspirer la coopération entre des acteurs de la Défense et de la Sécurité aux cultures professionnelles différentes et aux référentiels juridiques spécifiques ?
3. Comment prolonger le continuum dans la coopération entre les populations et les Forces de Défense et de Sécurité ?
4. Comment mettre en place une coopération et une articulation pertinentes et respectueuses de la complémentarité des forces de sécurité et de défense ainsi que des services de renseignements intérieurs et extérieurs ?
5. Quelles sont les contraintes d'une intervention des forces de défense dans la sécurité intérieure et comment y faire face ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Plénière 3 - L'Afrique et les nouveaux enjeux sécuritaires

Contexte

L'un des défis sécuritaires majeurs de l'Afrique reste la propagation du terrorisme auquel s'ajoute la criminalité transfrontalière qui se manifeste par le trafic d'armes, de drogue et de personnes, ainsi que l'insécurité dans les centres urbains et de plus en plus, dans des zones périphériques.

Pour faire face à cette situation d'insécurité, de nombreuses initiatives ont été prises aux niveaux national, régional et international, notamment par le renforcement des mesures sécuritaires, la lutte contre le financement du terrorisme et la sensibilisation des populations, en particulier les jeunes.

Pour instaurer une dynamique de paix et de stabilité durables en Afrique, des réponses alliant approche curative et solutions préventives doivent être apportées aux causes profondes de l'insécurité sur le continent.

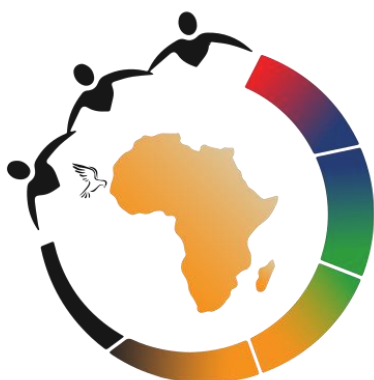
Dans cette perspective, les problèmes liés à la transition énergétique, aux migrations et aux crises humanitaires ont été identifiés parmi les défis créant ou exacerbant l'insécurité en Afrique. Bien que n'étant pas récents, ces phénomènes ont connu des mutations et une ampleur ayant profondément déstructuré le tissu socio-économique dans certaines régions. Cela favorise la précarité des populations, en particulier celle des jeunes qui deviennent ainsi des cibles faciles pour l'extrémisme violent.

Objectif général

Favoriser le développement de solutions intégrées aux mutations sécuritaires liées aux migrations, aux crises humanitaires et à la transition énergétique.

Points de discussion

- 1- Comment les migrations internes et externes peuvent-elles affecter la sécurité générale en Afrique ?
- 2- Quels sont les défis sécuritaires majeurs que posent les crises humanitaires en Afrique ?
- 3- Quels sont les défis économiques et sécuritaires liés à la transition énergétique ?
- 4- Quelles réponses intégrées apporter à ces nouveaux enjeux sécuritaires ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 7 - Migrations et défis sécuritaires : quelles réponses intégrées ?

Contexte

Les mouvements migratoires ont un caractère universel et continu dans le temps. Toutefois, les migrations africaines présentent aujourd'hui un enjeu sécuritaire fort à l'échelle africaine et mondiale. En effet, si en 2016, la part de migrants d'origine africaine arrivant en Europe a augmenté, il n'en demeure pas moins que plus de 70% des migrations africaines sont intra régionales. Les dynamiques migratoires en Afrique sont anciennes, structurelles et particulièrement fortes en Afrique de l'Ouest. En outre, les questions migratoires ne peuvent se résumer aux préoccupations des pays d'accueil. Il est important de considérer la totalité du parcours du migrant, du départ à l'arrivée, en passant par les pays de transit.

Si les migrations sont souvent motivées par l'attraction économique, il apparaît aussi que les motifs sécuritaires prennent une ampleur accrue. En effet, les catastrophes naturelles, la raréfaction des ressources mais aussi les guerres, la violence armée, les violations massives des droits de l'homme ainsi que le terrorisme, sont autant de facteurs de migration.

Ainsi, l'effondrement de la Libye a poussé vers l'Europe de nombreux migrants, notamment du Sahel, dont certains y étaient installés depuis une décennie ou plus. Les récents développements sont inquiétants avec une augmentation du nombre de mineurs et de femmes parmi les migrants et la multiplication de réseaux et filières de trafics d'êtres humains.

Le traitement essentiellement sécuritaire de la question migratoire en Afrique n'a jusqu'ici donné que peu de résultats. A défaut d'un traitement adéquat de ces enjeux, les réseaux de passeurs, les traites de migrants et trafics d'êtres humains se multiplient à mesure que les voies légales se ferment.

Dans la Déclaration commune de La Valette, en 2015, les Etats européens et africains se sont engagés à respecter les droits de l'homme, améliorer les cadres légaux, lutter contre les divers trafics mais aussi s'attaquer aux causes structurelles des migrations, dans leurs politiques de coopération au développement. Un fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique a été mis en place à cette occasion par l'Union européenne. Cependant, des points de divergence significatifs restent à surmonter entre pays du nord et du sud.

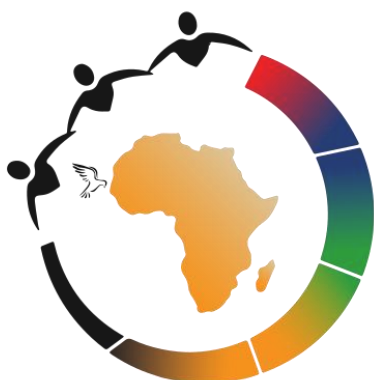
Si l'Union africaine a explicitement fait référence à la libre circulation des personnes comme moteur d'intégration régionale lors du Traité d'Abuja de 1991, celle-ci est inégalement respectée par les différentes organisations régionales. En effet, le principe de la libre circulation est souvent entravé par les Etats au gré des tensions qui les opposent. En outre, les populations migrantes font parfois l'objet de rejet xénophobe de la part des populations des pays de transit et d'accueil.

Objectif général

Identifier les solutions pour renforcer l'intégration des réponses internationales apportées au phénomène migratoire en faveur des pays d'origine et de transit.

Points de discussion

- 1- Quelles approches intégrées pour concilier libre circulation des personnes, migrations et sécurité ?
- 2- Comment déconstruire les amalgames autour de la migration, entre origine, religion, radicalisation et criminalité ?
- 3- Comment faciliter l'application du Traité d'Abuja et de la Déclaration de La Valette ?
- 4- Quelles réponses plus efficaces peuvent-être apportées au traitement des migrants dans les pays de transit ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 8 : Sécurité, crises humanitaires et développement

Contexte

Les sécheresses, les famines, les épidémies, les catastrophes naturelles et les conflits armés constituent le terreau des crises humanitaires en Afrique. Ils entraînent l'exode des populations et créent ainsi des drames humanitaires pouvant avoir des répercussions sécuritaires. La fragilisation de ces populations, en particulier les jeunes, les rend plus sensibles aux discours extrémistes violents, ce qui amplifie les risques sécuritaires.

Si le lien entre sécurité et développement fait très largement consensus, leur articulation concrète incluant la dimension humanitaire n'a pas encore produit les effets souhaités. Il a longtemps été considéré que les dépenses militaires étaient un frein au développement des pays africains dans la mesure où les ressources allouées à la sécurité étaient autant de moyens perdus pour le développement et la gestion des crises humanitaires. En outre, l'intégration de volets sécuritaires dans les processus d'aide au développement entraînait le risque de suspicion d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Cependant, avec la fin de la guerre froide, de nouvelles formes de conflictualité et de violences mettant en péril les équilibres sociaux et les économies sont apparues en Afrique. Accompagnant ces mutations, la prise en compte de la sécurité globale de l'Homme permet de mieux appréhender les facteurs des crises humanitaires. En effet, elle inclut les dimensions alimentaire, sanitaire, environnementale, individuelle, politique, communautaire et économique.

Au vu des enjeux africains actuels (lutte contre les extrémismes, sécurisation des circuits d'approvisionnement, menaces environnementales, réformes des systèmes de sécurité...) la question de la prise en compte de la dimension sécuritaire dans les politiques d'aide au développement est agitée.

Les débats sont en cours notamment à l'OCDE, à l'UE mais aussi dans certaines agences de développement dans l'objectif de mieux articuler, dans un même *continuum*,

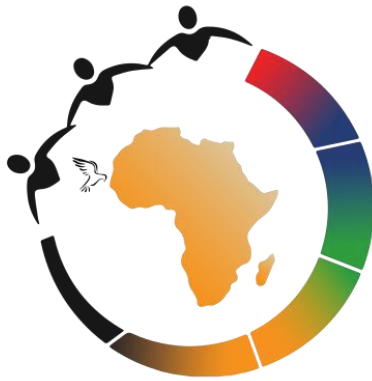
la prévention, les actions sur les crises humanitaires, la reconstruction post-crise à court terme et le développement à long terme.

Objectif général

Favoriser le renforcement de l'intégration des volets humanitaires, sécuritaires et de développement dans le traitement des crises par les acteurs publics et privés africains et internationaux.

Points de discussion

- 1- Quelles interactions entre les crises humanitaires et les défis sécuritaires actuels ?
- 2- Quelles réponses endogènes pour faire face aux situations humanitaires d'urgence ?
- 3- Comment mettre en œuvre plus efficacement les accords et mécanismes de coopération et d'assistance des pays africains et de l'Union africaine dans la gestion des crises humanitaires ?
- 4- Comment améliorer la coordination et optimiser la complémentarité des réponses aux crises humanitaires et sécuritaires à court et long termes ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Atelier 9 : Défis économiques et sécuritaires liés aux transitions énergétiques

Contexte

Le changement climatique est un enjeu majeur du XXI^{ème} siècle. L'Afrique, qui n'est pas épargnée, est parmi les plus vulnérables aux conséquences de ce phénomène. C'est pourquoi, lors de la COP21, de nombreux Etats ont reconnu la nécessité d'une transition énergétique avec l'aide de financements internationaux centralisés dans le Fonds vert pour le climat. Ces financements, pourtant cruciaux, sont fragilisés par le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris. Or, le coût d'adaptation au changement climatique en Afrique pourrait représenter entre 5 et 10% du PIB du continent.

Coûteuse, la transition énergétique est toutefois importante pour la survie économique et la sécurité de l'Afrique. Il est impératif de questionner les modèles de développement liés aux énergies fossiles, dans une perspective économique, environnementale et sécuritaire. En effet, ces ressources sont à l'origine de conflits et tensions géopolitiques et ne permettent pas de lutter efficacement contre les inégalités de développement. Ces modèles ne sont pas durables et contribuent à l'accélération du changement climatique.

La dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources exacerbent les menaces et augmentent les migrations, renforçant les pressions des populations sur des espaces toujours plus restreints. Elles mettent en péril la résilience des Etats et leurs capacités de gestion des conséquences nombreuses et variées liées au changement climatique. C'est dans l'interaction de celui-ci avec les facteurs socio-économiques et politiques que se trouve le risque sécuritaire.

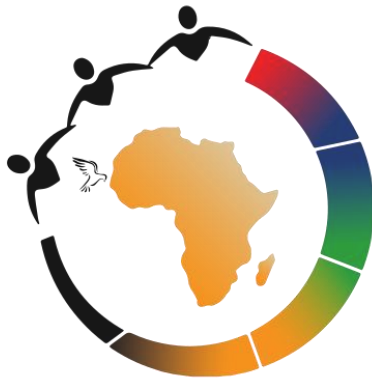
Conscients de l'importance de ces enjeux, plusieurs instances politiques (Conseil de sécurité des Nations unies, Union européenne et OTAN) se sont emparées du sujet. Dans la même perspective, l'Union africaine a identifié le changement climatique comme une menace pour la paix dans sa feuille de route pour l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité à l'horizon 2016-2020.

Objectif général

Identifier les solutions efficaces pour faire face aux défis économiques et sécuritaires majeurs liés à la transition énergétique tout en respectant la souveraineté et l'impératif de développement économique et social des Etats.

Points de discussion

- 1- Comment intégrer dans les plans de développement nationaux des stratégies opérationnelles pour faire face aux mutations liées au changement climatique ?
- 2- Comment décliner, au niveau des communautés économiques régionales, des actions concertées pour traiter les migrations liées au changement climatique et les pressions sur les ressources ?
- 3- Comment accélérer et coordonner le développement des énergies renouvelables sur le continent africain, notamment par le biais de partenariats publics-privés ?
- 4- Transition énergétique : nouvelle forme de la conditionnalité écologique ?



Forum International de Dakar

sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Dakar International Forum

on Peace and Security in Africa

Conférence 3 - Protection des entreprises : quels partenariats publics-privés ?

Contexte

Le risque sécuritaire est très élevé dans certaines régions d'Afrique. Or, cette insécurité ne concerne pas seulement les Etats : les enjeux de sûreté sont aussi devenus des préoccupations majeures pour les entreprises, qui doivent faire face à plusieurs types de menaces, qu'elles soient terroristes, politico-sociales ou sanitaires. De fait, les entreprises sont plus ou moins vulnérables selon la nature de leur activité économique, stratégique ou non, et de leur nationalité. Elles peuvent être ciblées par des groupes terroristes pour obtenir un fort retentissement médiatique ou une source de financement importante, par la prise d'otage. Cependant, en dépit de ce sentiment de vulnérabilité, le dynamisme de nombreux secteurs de l'économie africaine incite les entreprises à poursuivre et développer leurs activités sur le continent.

Dans ce cadre, elles sont amenées à se doter, de plus en plus souvent, de dispositifs de sûreté dédiés à la gestion du risque sécuritaire. Les entreprises, surtout étrangères, font fréquemment appel à des sociétés de sécurité privée dont le champ d'action et le statut juridique peut-être une préoccupation pour les Etats. Il convient donc de mettre en place un environnement juridique permettant aux entreprises d'opérer dans un cadre sécurisé. Bien que pouvant garantir leur propre sécurité, elles ne peuvent se substituer aux services de l'Etat.

En Afrique, des Etats proposent, dans certains cas, une collaboration avec des entreprises : moyennant une prise en charge, ils offrent des dispositifs de protection spécifiques pour les entreprises opérant dans des zones jugées à haut risque. Cette pratique qui se développe, notamment dans la bande sahélo-saharienne, permet aux Etats de protéger les entreprises face à la menace terroriste et de maintenir une activité cruciale dans une zone dangereuse.

Objectif général

Identifier des formules de partenariats publics-privés permettant d'assurer efficacement la protection des entreprises et de leurs activités en Afrique tout en respectant le champ de compétence régalien des Etats.

Points de discussions

- 1- Comment faciliter les partenariats entre les Etats et les entreprises pour une meilleure garantie de sécurité ?
- 2- Comment mieux assurer la protection des sites sensibles et celle des personnels des entreprises ?
- 3- Comment garantir et attirer les investissements en renforçant à la fois la sécurité physique et la sécurité juridique des entreprises et de leurs activités ?
- 4- Quelle place pour les entreprises de sécurité privées ?